

Bava Metsia 59b (Steinsaltz p.146-151), Traduction assistée

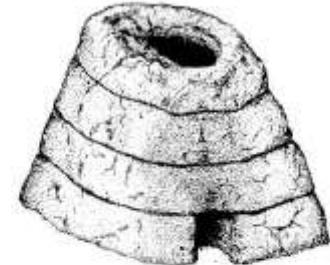
(page [145-]146)

[תנונן הפתה]. A propos de blessure morale, la guemara rapporte une controverse entre les tanaïm où l'on a manqué de respect à l'un des Sages. ⁹Une michna du traité *Kélim* (2:6) enseigne : « Si on a fabriqué un four en assemblant des rondelles ^a de terre cuite chauffées dans une fournaise mais en les séparant l'une de l'autre par du sable, Rabbi Eli'ézer affirme qu'il reste rituellement pur au contact d'une souillure, tandis que ses collègues le déclarent impur — comme n'importe quel autre four en terre cuite. »

[59b] Et, conclut la michna, c'est cela qu'on appelle « le four d'Akhnai. »

[אנאי עכנאי]. ¹Pourquoi ce nom d'Akhnai ? ²Rav Yehouda a rapporté l'explication de Chemouel : Parce que les Sages ont enfermé Rabbi Eli'ézer dans un tourbillon de règles et de preuves, rappelant les mouvements ondulatoires que fait le serpent ^ben se déplaçant. ³Et une baraïta raconte la suite de l'histoire : « Ce jour-là, Rabbi Eli'ézer présenta toutes les réfutations possibles aux arguments de ses collègues, mais ils les rejetèrent. A bout d'arguments, Rabbi Eli'ézer recourut à des moyens surnaturels. ⁴ Il déclara à ses collègues : Si j'ai raison, le caroubier ^cque voici en donnera la preuve. ⁵Le caroubier fut déraciné et transporté à cent coudées — ou, selon une autre version, à quatre cents coudées de là. ⁶Ils lui répliquèrent : On ne peut établir une règle de Halakha en tirant appui d'un caroubier. ⁷Rabbi Eli'ézer leur dit encore : Si j'ai raison, le cours d'eau ^cque voici en donnera la preuve. ⁸Le cours d'eau se mit à couler en sens contraire. ⁹Ils lui rétorquèrent : Un cours d'eau ne saurait servir de preuve en la matière. ¹⁰Rabbi Eli'ézer leur dit ensuite : Si j'ai raison, les murs de la maison d'étude en donneront la preuve. ¹¹ Les murs de la maison d'étude penchèrent et menacèrent de tomber. ¹²Rabbi Yehochoua' les apostropha : Pourquoi vous immiscer dans un débat entre des disciples de Sages ? ¹³Ils ne s'effondrèrent pas, par égard à Rabbi Yehochoua', (page 147) mais ils ne se redressèrent pas non plus par égard à Rabbi Eli'ézer et ils restèrent penchés. ¹Rabbi Eli'ézer déclara ensuite à ses collègues : Si j'ai raison, le Ciel en donnera la preuve. ²L'écho d'une Voix proclama ^d : Comment pouvez-vous contredire Rabbi Eli'ézer alors que son avis fait toujours autorité ? ³Rabbi Yehochoua' se leva et invoqua le verset (*Deut. 30,12*) : « Elle (la Tora) n'est pas au ciel ! »

תנור של עכנאי
Le four d'Akhnai



Modèle d'un four d'Akhnai (d'après des éléments retrouvés à Massada).

Selon Rabbi Eli'ézer, une fois découpé (suivant les lignes horizontales apparaissant sur le dessin), le four n'est plus considéré comme un ustensile susceptible de contracter une impureté rituelle, même si les différentes parties ont été recollées.

^a **[חַתְבּוֹ חֲולִיּוֹת].** **Il l'a découpé en rondelles.** D'après *Rachi*, Rabbi Eli'ézer et les Sages discutent pour savoir si un four en chaux formé de plusieurs rondelles fixées avec du limon peut devenir impur. Selon *Talmid Rabbénou Pérets* et *Ritva*, le débat porte sur ce point : L'impureté rituelle d'un four disparaît-elle quand on le découpe en rondelles qu'on réunit ensuite avec du limon ? Pour Rabbi Eli'ézer, le four reste pur après cet assemblage, parce que ses compartiments sont séparés l'un de l'autre par les couches de sable.

[חַתְבּוֹ חֲולִיּוֹת]. **Halaka : Il l'a découpé en rondelles.** Un four en chaux découpé en rondelles dans toute sa largeur et enduit extérieurement d'une couche de plâtre peut être affecté d'une impureté rituelle même si on a mis du sable dans les interstices (*Rambam*, *Séfer Tahara*, *Hilkhot Kélim* 16:2).

[בָּרֶרֶם דְּבָרִים בְּעֵכֶב]. **Car ils l'ont encerclé de règles comme un serpent.** Les Sages opposés à Rabbi Eli'ézer l'ont enfermé dans un cercle d'arguments irréfutables (*Rav Nissim Gaon*).

[חַרְיוֹב אֲמַת הַמְּאַמְּרִים ...]. **Le caroubier... le cours d'eau.** Le Saint bénit soit-il accomplit des miracles pour les justes de chaque génération — Rabbi Eli'ézer, en l'occurrence — comme il le faisait, aux temps bibliques, en faveur des prophètes (*Rav Nissim Gaon*, *Rabbénou Hananel*). Selon *Rabbi Chelomo Molko*, Rabbi Eli'ézer a apporté une preuve — surnaturelle ! — à l'appui de sa thèse, en faisant appel ... aux divers éléments de la nature. (Voir aussi *Maharcha*).

[בְּתִ קְלִי]. **L'écho d'une Voix sortit.** Comment le Ciel a-t-il pu se prononcer à l'encontre de l'opinion majoritaire ? Selon *Rav Nissini Gaon*, le Saint bénit soit-il a voulu mettre les Sages à l'épreuve : leur décision serait-elle remise en question par l'intervention céleste — à l'encontre de la Loi ! D'après *Rabbi Chelonto Molko*, les collègues de Rabbi Eli'ézer convenaient que Je four d'Akhnai ne saurait contracter d'impureté rituelle — comme le confirma la voix prophétique. Néanmoins, ils lui conférèrent ce statut de peur d'une confusion avec d'autres fours.

[בְּאֵת]. ⁴Quel est le sens de la formule « Elle n'est pas au ciel ^e » ? ⁵Rabbi Yirmeya explique — Les Sages déclarent au Saint bénî soit-il : Puisque la Tora a été donnée au mont Sinaï, nous ne tenons pas compte de l'écho d'une Voix ou de toute autre révélation prophétique pour la fixation d'une halakha, car Tu as déjà écrit au mont Sinaï dans la Tora : « Il faut pencher selon la majorité » (*Ex. 23,2*) — et non suivant l'opinion personnelle de Rabbi Eli'ézer !

[אֲשֶׁר־חִי]. ⁶« Rabbi Nathan, raconte encore la baraïta, rencontra à ce moment-là le prophète Elie. ⁷Il lui demanda : Que fait à présent le Saint bénî soit-il ? ⁸Il lui répondit — Il répète avec le sourire : Mes fils m'ont vaincu, mes fils m'ont vaincu. ^f »

[אָמַר]. ⁹La braïta poursuit : La controverse entre Rabbi Eli'ézer et ses collègues était apparue « ce jour-là dans les circonstances suivantes : On avait cuit des aliments purs dans un fourd'Aknaï qui s'était trouvé en contact avec une source d'impureté rituelle. Consulté en premier, Rabbi Eli'ézer exprima un avis permisif. Sans ménagements, les autres Sages apportèrent tous les aliments que Rabbi Eli'ézer avait déclarés purs, les brûlèrent devant lui. Par la suite, ils procédèrent à un vote en son absence et décidèrent (page 148) de le condamner à une peine d'ostracisme ^g. ¹Ils se demandèrent : Qui ira l'en informer ? ²Rabbi Akiba leur dit : Moi, je préfère y aller moi-même, pour éviter qu'une personne indigne lui transmette maladroitement ce message et que cette atteinte au respect de Rabbi Eli'ézer entraîne la destruction du monde entier ! ³Que fit Rabbi Akiba ? ⁴Il se vêtit de noir ^h, s'enveloppa de noir en signe de deuil et s'assit devant Rabbi Eli'ézer, à une distance de quatre coudées — comme devant toute personne frappée d'ostracisme. ⁵Rabbi Eli'ézer lui demanda : Akiba ! Pourquoi adoptes-tu aujourd'hui une conduite inhabituelle ? ⁶Rabbi Akiba lui répondit : Mon maître ! Il me semble que tes collègues ont rompu avec toi, autrement dit, ils t'ont condamné à une peine d'ostracisme. Rabbi Eli'ézer accepta, ⁷lui aussi, la décision de ses collègues : il déchira ses vêtements, se déchaussa, se laissa glisser de sa chaise et s'assit sur le sol — selon les rites imposés à une personne frappée d'ostracisme (voir *Mo'ed Katan 15b*). ⁸Des larmes jaillirent de ses yeux. La tristesse de Rabbi Eli'ézer ⁹eut des répercussions dans le monde entier : un tiers de la production d'olives, de blé et d'orge furent détruits. ¹⁰Selon une autre version, même la pâte que les femmes pétrissaient de leurs mains s'abîma. »

[בְּאֵת]. ¹¹On a enseigné dans une autre baraïta : « Ce jour-là, de grands malheurs s'abattirent sur le monde, car tout était brûlé sous le regard de Rabbi Eli'ézer. ¹²Et Rabban Gamliel, le Nassi, instigateur de l'exclusion de son collègue, en subit aussi les conséquences. Lors d'un voyage en bateau, il faillit périr noyé dans une violente tempête. ¹³Il se dit : Apparemment, Rabbi Eli'ézer ben Horkenos est la cause de cette tempête. ¹⁴Il se leva et s'écria : Maître (page 149) du monde ! Tu sais pertinemment que je n'ai agi ni pour ma propre gloire ni pour celle de ma maison paternelle, mais pour Ta gloire, afin que les dissensions ne se multiplient pas en Israël. Après cette prière ¹⁵la mer s'apaisa de son tumulte. »

[אִימָא שְׁלֹמֹם]. ²Ima Chalom, la femme de Rabbi Eli'ézer, était la sœur de Rabban Gamliel. ³Depuis que Rabbi Eli'ézer avait été frappé d'ostracisme, elle ne le laissait plus se prosterner face contre terre pour réciter des supplications à l'office du matin, de peur que cette prière pathétique n'amène le châtiment céleste sur Rabban Gamliel, responsable de l'isolement de son mari. Mais ⁴une fois, croyant à tort que le mois précédent n'avait que vingt-neuf jours au lieu de trente, elle pensa que c'était Roch 'Hodech — et qu'elle n'avait nul besoin d'empêcher son mari de se prosterner face contre terre, car ce rite n'est pas de circonstance. ⁵Selon une autre version, elle alla donner du pain à un pauvre venu frapper à sa porte. Quoi qu'il en soit, ⁶elle trouva son mari face contre terre, dans l'attitude liturgique de la prostration. ⁷Elle lui dit : Lève-toi ! Tu tues mon frère ! ⁸Sur ces entrefaites, on sonna du *chofar* dans la maison de Rabban Gamliel pour annoncer son décès. ⁹Rabbi Eli'ézer demanda à son épouse : D'où savais-tu que ton frère allait mourir ? ¹⁰Elle lui répondit — Je suis issue d'une lignée de présidents du Sanhédrin, descendants du roi David, et suivant une tradition remontant à mon ancêtre paternel ⁱ, toutes les portes de la prière sont fermées sauf le cri de détresse poussé par la victime d'une lésion d'amour-propre ; je savais que ta prière fervente causerait la mort de mon frère qui t'avait porté atteinte.

^e [בְּאֵת בְּשָׁמִים הָיוּ]. Halakha : On déduit de la formule biblique « Elle n'est pas au ciel » qu'un prophète ne saurait introduire une nouvelle règle dans la Tora. Quiconque prétendant avoir été envoyé par le Saint bénî soit-il pour ajouter, retrancher ou modifier un commandement doit être considéré comme un faux prophète, même s'il accomplit des prodiges (*Ramban, Séfer ha-Mada', Hilkhot Yesodè ha-Tora 9:1*).

^f [גָּזְרוֹנִי בָּנִי]. Mes fils m'ont vaincu. Pour *Rambam* (dans l'introduction de son *Michné Tora*), le Saint bénî soit-il s'est réjoui de l'attitude des Sages qui montraient, par leur refus d'écouter la voix prophétique, que la Tora est éternelle et immuable.

^g [וּבְכוּהוּ]. Et ils prononcèrent l'ostracisme contre lui (*Rachi*, suivi dans notre traduction). D'après *Ramban*, ils prononcèrent l'anathème contre lui : son refus de se plier à l'avis de la majorité lui conférait le statut d'un vieillard rebelle (*זָקָן מַמְרָא* ; voir *Deut 17:12*).

^h [לְבַשׂ שְׁחוֹרִים]. Il se vêtit de noir ... , en signe de deuil (*Rachi*). Selon *Maharcha*, par égard à Rabbi Eli'ézer, Rabbi Akiba se comporta comme si lui-même avait été condamné à une peine d'ostracisme. Pour une raison identique, au lieu d'annoncer à Rabbi Eli'ézer : « Tes collègues t'excluent de leur groupe », Rabbi Akiba a employé la formule moins brutale : « Tes collègues ont rompu avec toi ».

ⁱ [אֶבֶן אָבִיא אָבִיא]. De la maison de mon grand-père paternel. D'après *Rachi* et les *Tosafot*, Ima Chalom appartenant à une famille de présidents du Sanhédrin, issus de la tribu de Juda, fait référence à la maison royale de David. Selon *Ritva*, elle se rapporte à Rabban Chim'on ben Gamliel l'Ancien, dont les enseignements n'étaient pas aussi connus que ceux des autres membres de la dynastie.

Rashi sur Bava Metsia 59[a]-b

רש"י מסכת בבא מציעא דף נט עמוד א

חתוכו חוליות - חנור העשויה חוליות מצטרפו בכבשן דרך כלי חרס, ואחר כך צירף החוליות, ונתן חול בין חוליא לאחוליא.

ר' אליעזר מטהר - שאין זה כלי חרס אלא בנין, כיון כלי גללים וכלי אדמה שאין מקבלין טומאה.

וחכמים מטמאין - דאזי בתר הוליות, שאר הנוראים שליהם היו עושים כעין קדרות גדולות ופוי למעלה, וצורף בכבשן כשאר קדרות ומטללים, אלא שהיאמושיבו על הארץ או על הדף, וմזדביך את טפיות הטיט סביב על כלו לעשותו עב, שיקלוט ויחזק את חומו.

רש"י מסכת בבא מציעא דף נט עמוד ב

עכונאי - נשח, דרכו לעשות בעגולה להכנים זנבו אצל פיו.

כל טהרות שטירה ר' אליעזר - על ידי מעשה שאירע נשאלת הלכה זו בבית המדרש, שנפללה טומאה לאויר תנור זה, וחזרו ועשאו על גביו תורה, וטירם ר' אליעזר, והביאו ושרפום לפניו.

לבש שחורים - עניין צער ואבל.

אף הוא קרע בגדיו - שהמנודה חייב בקריעת חלץ מגעלין - שהמנודה אסור בנעלית הסנדל, במועד קטן (טו, ב)

ונשמט - מן הכסא.

טפח - נתקלקל.

אך גדול - מכח גודלה.

רבנן גמילייל - נשיא היה, ועל פיו נעשה.

שלא ירבו מחלוקת - שלא ירגיל היחיד לחילוק על המרובין.

אימא שלום - כך שמה.

בין מלא להסר - סבורה הייתה שהיא החדש חסר וקבע ביום שלשים, ולא יפול ביום החדש על פניו, והיה מלא, ולא נקבע עד יום שלשים אחד, ולא נזהרה בו ביום שלשים ונפל על פניו.

מבית אבי אבא - מבית אבי המשפחה, שבת נשיים הייתה, והם מבית דוד.

חוין משערין אונגה - לפי שער הלב היא, וקרוב להוריד דמעות.

[Bava Metsia 59a]

12. **Si l'on coupe** [un four en terre cuite dans le sens de la largeur] **en segments** : Un four fait de segments. On cuit [les segments] dans un four à la manière de toutes les poteries en terre cuite, puis combine les segments et place du sable entre les segments.

Rabbi Eliézer le juge rituellement pur : car ce n'est pas un récipient en terre cuite. Il s'agit plutôt d'une structure comme un récipient à fumier ou un récipient à boue, de sorte qu'il n'est pas sensible à l'impureté rituelle.

Les Sages le jugent rituellement impur : Au fur et à mesure qu'ils poursuivent (basent leur décision sur) les segments. Leurs autres fours étaient faits comme de grandes cruches avec une ouverture au-dessus. Et on le tire dans l'urne comme les autres cruches et portables ; sauf qu'il le ditue sur la terre ou sur une planche. Il fixe ensuite du plâtre d'argile tout autour pour le rendre épais, de sorte qu'il puisse isoler et renforcer sa chaleur.

[Bava Metsia 59b]

1. **Akhnai** : C'est la manière d'un serpent de se faire un cercle, de mettre sa queue dans sa bouche.

6. **Tous les objets rituellement purs jugés purs par Rabbi Eliezer** : à la suite d'un incident survenu, il y a eu une enquête sur cette loi dans la salle d'étude – que l'impureté rituelle est tombée dans l'espace de ce four, et ils ont ensuite préparé des aliments purs sur dessus. Et Rabbi Eliézer les juge purs ; mais ils les apportèrent et les brûlèrent devant lui.

7. **Il portait du noir** : C'est une question (une indication) de détresse et de deuil.

Lui aussi, déchira ses vêtements : Comme un excommunié est obligé de déchirer.

Et ôta ses chaussures : Puisqu'il est interdit à un excommunié de porter des chaussures. C'est dans *Mo'ed Katan* (15b).

8. **Et il a laissé tomber** : De la chaise.

Gâté : ça a mal tourné.

Grande colère : Une grande peste.

Rabban Gamliel : il était le chef (nassi). Et [cela] a été fait par son [ordre].

Pour que les disputes ne prolifèrent pas : Pour qu'un individu ne s'habitue pas à être en désaccord avec le plus grand nombre.

10. **Imma Shalom** : C'était son nom.

Un [mois] plein et un [mois] déficient : Elle a estimé que ce serait un mois déficient et que la ratification [du mois suivant] se ferait le trentième jour, afin qu'il ne baisse pas la tête. Mais elle était complète et ils ne la ratifièrent que le trente et unième jour ; elle ne fit donc pas attention à lui le trentième jour et il baissa la tête.

11. **De la maison du père de mon père** : De la maison du patriarche de la famille. Comme elle était la fille de dirigeants (*nassim*), et ils sont de la maison de David.

12. **Sauf pour les portes de la maltraitance** : Puisque [il se réfère à] la douleur du cœur ; et c'est sur le point de [causer] des larmes.